



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

structures administratives

Question écrite n° 26139

Texte de la question

M. Jérôme Chartier appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'existence des observatoires, organismes, conseils et dispositifs assimilés qui existent sous la responsabilité totale ou partagée des administrations dont il assume la charge. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément, sous forme d'un tableau, le nom de l'organisme, son objet, la rémunération de ses membres, les fonctionnaires mis à sa disposition pour son fonctionnement ainsi qu'une évaluation financière rapide et globale des moyens matériels qu'il utilise pour son fonctionnement ou son rayonnement.

Texte de la réponse

Les différentes instances placées sous l'autorité du ministère de la culture et de la communication auxquelles fait référence l'honorable parlementaire sont répertoriées dans la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres annexée au projet de loi de finances pour 2004 (« jaune budgétaire »). Il est par ailleurs signalé à l'honorable parlementaire qu'en réponse à une circulaire du Premier ministre du 9 décembre 2003 sur les suppressions ou regroupements de commissions, le ministre de la culture et de la communication a proposé de supprimer un nombre significatif de commissions.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26139

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7752

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2537